

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA****MARTINIQUE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mardi 06 novembre 2018**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
35	23		29	
			Dont procurations	
			06	
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
28	28	00	01	00

Date de la convocation

**31/10/2018**

Date d'affichage

**31/10/2018**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Décision Modificative n° 01-2018

L'an deux mille dix-huit et le **six novembre**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE,

**Absents excusés :** Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Christian DORDONNE, Renaud SAINT-ALBIN.

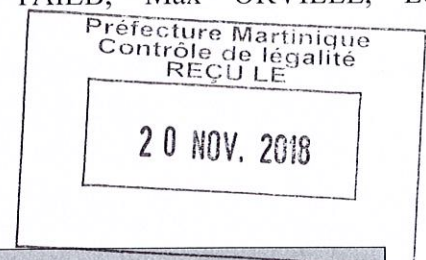
**Procurations :** MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Christian DORDONNE ont respectivement donné procuration à Marie GARON, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Yolène LARGEN-MARINE,

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

**Absents :** MM Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**DECISION MODIFICATIVE N° 01-2018**

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2018-04-023 du 11 avril 2018 portant adoption du budget primitif 2018 ;
- Vu la délibération n°2018-06-046 du 26 juin 2018 portant adoption du budget supplémentaire 2018 ;
- Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation de la DM1 transmis aux conseillers municipaux

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- La décision modificative n° 1 de l'exercice 2018, équilibrée en mouvements d'ordre et réels, en recettes et en dépenses, est arrêtée à un million quarante-trois mille cinq cent dix-huit euros (1 043 518,00 €) comme suit :

	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	926 488,00 €	926 488,00 €
<b>Investissement</b>	117 030,00 €	117 030,00 €
<b>Total DM 1</b>	<b>1 043 518,00 €</b>	<b>1 043 518,00 €</b>

- Le montant global du budget prévisionnel de la ville est ainsi porté à un total de quarante millions quatre cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt euros (40 428 780,00 €) :

BP 2018	32 501 828,00 €
BS 2018	6 895 472,00 €
DM1 2018	1 043 518,00 €
<b>Total</b>	<b>40 428 780,00 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
Schoelcher, le 16 NOV. 2018  
Le Maire,

